

Plan de prévention

1. ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

Agence	SOBECA – A17		
Adresse	SOBECA - 16 Rue Gustave Eiffel, 95691, Goussainville		
Tél.	01.39.33.18.79		
Mail	f.lekrim@sobeca.fr		
Représenté par	Farid LEKRIM	Représenté par	Farid LEKRIM

2. TRAVAUX

- Opération ponctuelle : → Présentant plus de 400 heures travaillées sur 12 mois
→ Avec des travaux dangereux. Si oui, lesquels
 (Voir annexe p.14 ; A lister dans l'analyse des risques)

Opération répétitive faisant l'objet d'un marché avec l'entreprise extérieure

Période de validité du Plan De Prévention : Du 26/09/2025 au 26/09/2026

Lieu, zone d'intervention	SOBECA - 16 Rue Gustave Eiffel, 95691, Goussainville Bâtiment d'exploitation
Description des travaux	Réparation des flexibles hydrauliques des engins – Dépannage sur le chantier
Date prévisionnelle de début	26/09/2025
Date prévisionnelle de fin	26/09/2026
Plage horaire de travail	8h – 12h & 13h – 16h30

3. ENTREPRISE(S) EXTÉRIEURE(S) (EE)

Entreprise extérieure (EE) : GENIE FLEXION

Adresse : 78 ALLEE DES ERABLES
93420 VILLEPINTE

Tél. : 0185190140

Date d'arrivée : 26/09/2025

Durée de l'intervention : 12 mois

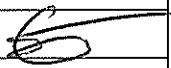
Effectif prévisible affecté au chantier : 1 à 2 personnes

Nom et qualification du responsable chargé de diriger l'intervention : CONSTANTINI SEROME
RESPONSABLE DE CENTRE

Sous-traitant(s) éventuel(s) :

Sous-traitant 1 : Opérations sous traitées :	Date d'arrivée : Effectif prévu sur le site : Durée d'intervention prévue :
Sous-traitant 2 : Opérations sous traitées :	Date d'arrivée : Effectif prévu sur le site : Durée d'intervention prévue :









Inspection Préalable (ICP) réalisée le :

Entreprises (utilisatrice + extérieures)	Représentants	Signatures
GENIE FLEXION	CONSTANTINI JEROME	

AVIS DU CSA /CSE		
Représentants	Entreprises	Signatures

Tableau de suivi de l'application des dispositions administratives pour les salariés de l'EE

Locaux	Mis à disposition par		Commentaires
	EU	EE	
Vestiaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sanitaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réfectoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Récapitulatifs des équipements de protection individuelle nécessaires					
	Lunettes de sécurité	<input type="checkbox"/>		Chaussures de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
	Casque	<input checked="" type="checkbox"/>		Masque	<input type="checkbox"/>
	Protections auditives	<input type="checkbox"/>		Harnais de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gants	<input checked="" type="checkbox"/>		Combi/veste haute visibilité	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres EPI :					

Obligation préalable au démarrage des travaux (si nécessaire)			
Permis de feu	<input type="checkbox"/>	Habilitation électrique de niveau :	<input type="checkbox"/>
Consignation électrique	<input type="checkbox"/>	Fiches de données de sécurité (FDS)	<input type="checkbox"/>
Consignation des fluides	<input type="checkbox"/>	CACES de type :	<input type="checkbox"/>
Consignation mécanique	<input type="checkbox"/>	Habilitation grutier / Elingueur	<input type="checkbox"/>
		Autres habilitations :	<input type="checkbox"/>

5. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

Phases / Tâches / Activités	Moyens / Outillages / matériels	Risques	Mesures de prévention		A la charge	
			EU	EE	EU	EE
<p>Pour toutes les phases</p> <p>Port des EPI obligatoires : Chaussures de sécurité, vêtements de travail haute visibilité, casque avec jugulaire, gants de manutention. Port des EPI spécifiques selon l'environnement de travail et la tâche à réaliser : Lunettes de sécurité, protection auditive, masque anti-poussière, harnais...</p> <p>Balisage de la zone d'intervention + signalisation adaptée à l'environnement du chantier</p>						
<p>Accès au site</p> <p><input type="checkbox"/></p>		<p>Intrusion, collision, choc, renversement piéton</p>	<p>Signaler votre arrivée sur le site</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Respecter le port des EPI obligatoires sur nos sites : Casque, vêtements HV, chaussures de sécurité</p>	<input type="checkbox"/>		x
<p>Circulation et stationnement des véhicules / engins</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Véhicules / engins de chantier</p>	<p>Collision, choc, renversement piéton</p>	<p>Interdiction d'introduire des animaux sur nos sites / chantiers</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Respecter le Code de la Route et la limitation de vitesse (20km/h)</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Laisser la priorité aux engins de chantier et de manutention</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Stationner en marche arrière</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Respecter le plan de circulation et les cheminements piéton</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Engins de chantier équipé de : gyrophares, bip de recul et/ou caméras</p>	<input type="checkbox"/>		x
<p>Circulation à pied dans l'enceinte du site & circulation avec dénivellation (escaliers)</p> <p><input type="checkbox"/></p>		<p>Heurt, choc, chute de plain-pied, collision, glissement, écrasement</p>	<p>Vérifier la conformité de l'éclairage du site</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Respecter le marquage au sol et plan de circulation</p>	<input type="checkbox"/>		x
			<p>Respecter la règle des 3 appuis et ne pas courir dans les escaliers</p>	<input type="checkbox"/>		x

Phases / Tâches / Activités	Moyens / Outillages / matériels	Risques	Mesures de prévention		A la charge					
			EU	EE	EU	EE				
Conditions climatiques <input type="checkbox"/>	Verglas, Neige, Forte Pluie, Vent fort, Froid, Forte chaleur,	Malaise, Brûlures	Aménager les horaires de travail en fonction de la météo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Réaliser des pauses régulièrement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Mettre à disposition des locaux chauffés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Mettre à disposition des boissons fraîches ou chaudes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Arrêt de travail en cas d'intempéries et suivre la procédure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
Travaux par point chaud <input type="checkbox"/>	Tronçonneuse, Meuleuse, Disques à meuler et à tronçonner, Poste à souder,	TMS, Contrainte posturale, Projection de corps étranger dans l'œil, Éclatement du disque, Incendie / explosion, Inhalation de poussières (métalliques, silice) Surdité, Blessures diverses, Electrisation-électrocution	Port des EPI spécifiques : lunettes de sécurité étanche, bouchon d'oreilles ou casque anti-bruit, masque anti-poussière FFP2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Gestes et postures adaptés à l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Port des EPI soudage : veste ou tablier en cuir, gants de soudage et cagoule de soudage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Utilisation de matériel adapté, conforme, contrôlé et en bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Extincteur à porter de main	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Utilisation des disques (meulage, tronçonnage) adaptés et bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Ecrans de protection ou bâche ignifugée ou Eloignement des matériaux combustibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Permis de feu si possible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Personnel formé aux gestes et postures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Manipulation des charges lourdes à deux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
Manutention manuelle des charges <input type="checkbox"/>	Outils, Caisses à outils, Matériels, Matériaux,	TMS, Douleur au dos, Chute de plain-pied, Écrasement, Blessures diverses	Aide à la manutention manuelle : brouette, diable, chariot à roulette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Porter les EPI recommandés dans les Fiches de Données Sécurité (FDS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Tenir à disposition les FDS et respecter les préconisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Stocker les produits sur bac de rétention, en respectant les incompatibilités entre produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Tenir à disposition des kits anti-pollution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Respecter l'interdiction de transvaser les produits chimiques dans des contenants alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Respecter l'interdiction de ne pas fumer ni faire des flammes nues à proximité des produits inflammables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Respecter les consignes du site : Ne pas jeter de déchets sur nos sites ou nos chantiers en dehors des bennes prévues à cet effet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x				
			Utilisation des produits chimiques <input type="checkbox"/>	Dégraissants, Dégrippants, Lubrifiants, Graisse, colle, Fds	Brûlure chimique, Malaise, Intoxication, Irritation, Asphyxie, Incendie / explosion, Pollution du sol	Porter les EPI recommandés dans les Fiches de Données Sécurité (FDS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	
						Tenir à disposition les FDS et respecter les préconisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	
						Stocker les produits sur bac de rétention, en respectant les incompatibilités entre produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	

Phases / Tâches / Activités	Moyens / Outillages / matériels	Risques	Mesures de prévention	A la charge	
				EU	EE
Travaux en hauteur <input type="checkbox"/>	Échelle Escabeau PIR (L)	Chute de hauteur, Chute de plain-pied, Blessures diverses,	Utilisation de PIR (L), escabeau, échelle en bon état, conformes et vérifiés	<input type="checkbox"/>	x
			Personnel formé sensibilisé aux travaux en hauteur	<input type="checkbox"/>	x
			Utilisation ponctuelle et de courte durée d'escabeau ou d'échelle en cas d'impossibilité technique d'utiliser un autre moyen, avec mise en place de mesures de sécurité compensatoire	<input type="checkbox"/>	x
			Prévoir un dépassement d'1 mètre du niveau d'accès pour les échelles	<input type="checkbox"/>	x
			Toujours maintenir 3 points de contact sur les échelons/marches de l'équipement	<input type="checkbox"/>	x

Phases / Tâches / Activités	Moyens / Outillages / matériels	Risques	Mesures de prévention	A la charge	
				EU	EE
Réparation des flexibles <input type="checkbox"/>	Caisse à outils, Escabeau, Appareils électroportatifs,	TMS, Chute de l'objet, Chute de hauteur, Douleur au dos, Écrasement, Projection de corps étranger dans l'œil, Contrainte posturale, Blessures diverses,	Personnel formé aux gestes et postures	<input type="checkbox"/>	x
			Aucune manœuvre d'un engin de chantier à proximité immédiate de la zone de travail	<input type="checkbox"/>	x
Dépannage sur le chantier <input type="checkbox"/>		TMS, Chute de plain-pied, Heurt/choc, Blessures diverses,	Mise en place des garde-corps ou plaque sur la fosse mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Interdiction de monter au-dessus des machines sans protection	<input type="checkbox"/>	x
			Accès en hauteur : Cf. chapitre sur les travaux en hauteur	<input type="checkbox"/>	x
			Ne pas intervenir sur un engin en fonctionnement	<input type="checkbox"/>	x
			Utilisation des absorbants ou du sable en cas de fuite de produits chimiques	<input type="checkbox"/>	x
			Se présenter au CC/CE et faire l'accueil chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Balisage de la zone d'intervention – Aucune manœuvre à proximité immédiate de la zone d'intervention	<input type="checkbox"/>	x
			Déchets souillés à ramener à l'agence et les mettre dans des bacs prévus à cet effet	<input type="checkbox"/>	x

MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE	A la charge de l'EU	A la charge de l'EE
PIRL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plateforme élévatrice de personne	<input type="checkbox"/>	x
Echafaudage	<input type="checkbox"/>	x
Balisage (Barrières SOBECA)	<input type="checkbox"/>	x
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PRÊT DU MATÉRIEL (ex : chariot, nacelle, etc...)

Une convention de prêt sera établie entre les entreprises utilisatrices et extérieures :

- Le prêteur (EU) s'assurera que la VGP du matériel est en cours de validité
- Le prestataire devra nous fournir ses habilitations en cours de validité
- Le matériel est mis à disposition de l'EE en bon état de fonctionnement, état dans lequel l'EE s'engage à le restituer à l'issue du prêt.

Type matériel	N° de série
Pas du prêt du matériel	

EN CAS D'ACCIDENT...

Protéger la victime

- Je protège la victime sans me mettre en danger.
- Je ne déplace la victime qu'en cas d'extrême nécessité.

Alerter

- Je compose l'un des numéros d'urgence :

18 (pompiers)

15 (SAMU)

112 (numéro d'urgence européen)

- Je fournis calmement les informations suivantes :

Le lieu exact de l'accident et le numéro de téléphone.

La nature de l'accident et les dangers persistants.

Le nombre et l'état de la ou des victime(s).

L'itinéraire conseillé pour accéder à la victime.

- Je ne raccroche jamais le premier.

ATTENTION !!!!

Vous n'êtes pas habilités à transporter une victime d'un accident dans votre véhicule personnel ou de service

Ce sont les services de secours (15 ou 18) qui détermineront le mode de transport approprié à l'état du blessé.

Secourir

- Je pratique les premiers gestes de secours si je suis Sauveteur Secouriste du Travail. Sinon, faites le appeler.
- J'envoie une personne attendre et guider les secours à l'extérieur du bâtiment.



Concernant le volet environnement lié aux AES et objectifs environnementaux : (AES : aspects environnementaux significatifs)

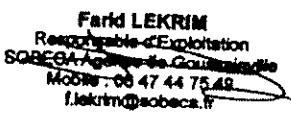

- Le personnel de l'EE doit respecter le tri des déchets présents sur le site : benne à carton, à bois, à métaux divers, bac à papier, produits chimiques et chiffons souillés, DEEE, luminaires, cuivre et le tout-venant (plastique, polystyrène...),
- Le matériel non nécessaire ainsi que les déchets dangereux doivent être évacués quotidiennement,
- L'EE s'engage à ne pas déverser de produits chimiques dans les réseaux d'eau et à signaler tout déversement accidentel de produits dangereux,
- L'EE s'engage à surveiller sa consommation en électricité en éteignant les machines lorsqu'elles ne sont pas utilisées, en éteignant les lumières, les ordinateurs le soir, etc....,
- Les produits chimiques utilisés devront être stockés sur rétention dans le local dédié.

Le plan de prévention est signé par les chefs des entreprises utilisatrices (EU) et extérieures (EE) ou par toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir pour cette action.

L'entreprise extérieure (EE) reconnaît avoir reçu les consignes de sécurité de l'agence et en avoir pris connaissance.

Le chef de l'entreprise extérieure ou son représentant désigné s'engage à :

- Exécuter les mesures décidées qui le concernent dans ce plan de prévention,
- Informer son personnel intervenant sur l'agence, des consignes générales à respecter par les entreprises extérieures et des mesures prises dans le plan de prévention,
- Informer l'agence de l'intervention éventuelle de nouveaux sous-traitants ou en cas de modification significative des informations à porter sur ce plan de prévention.
- Toute information modifiant ce plan de prévention sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un avenant au plan de prévention.

<u>Représentant de l'entreprise utilisatrice (EU)</u>	<u>Représentant de l'entreprise extérieure (EE)</u>	<u>Représentant de l'entreprise sous-traitante</u>
Nom : LEKRIM	Nom : CONSTANTINI	Nom :
Prénom : Farid	Prénom : JÉRÔME	Prénom :
Visa et cachet de l'entreprise :	Visa et cachet de l'entreprise :	Visa et cachet de l'entreprise :
 <p>Farid LEKRIM Responsable d'Exploitation SOBECA Agence de Villepinte MORR : 06 47 44 75 49 f.lekrim@sobeca.fr</p>	 <p>GENIE FLEXION SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES Agence de VILLEPINTE 78, Allée des Erables Paris Nord 2 93420 VILLEPINTE Tél. 01 85 19 01 40 RCS Bobigny 438 107 666</p>	

LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX :



Liste des travaux dangereux



(arrêté du 19 mars 1993)

1. Travaux exposant à des travaux ionisants
2. Travaux exposant à des substances explosives, inflammables et toxiques CMR
3. Travaux exposant à des agents biologiques
4. Travaux effectués sur une installation classée
5. Travaux de maintenance sur machines spécifiques
6. Travaux de modifications sur ascenseurs
7. Travaux de maintenance sur installations à très haute et très basse température
8. Travaux avec utilisation de ponts roulants
9. Travaux avec utilisation de treuils mus manuellement
10. Travaux exposant à pièces nues sous tension supérieure à la TBT
11. Travaux sur équipements dont seuls des salariés désignés et formés sont autorisés à intervenir
12. Travaux exposant à des risques de chutes de hauteur
13. Travaux avec exposition sonore supérieure à 85 dB
14. Travaux exposant à des risques de noyade
15. Travaux exposant à un risque d'ensevelissement
16. Travaux de montage/démontage d'éléments préfabriqués lourds
17. Travaux de démolition
18. Travaux dans cuves ou en atmosphère confinée
19. Travaux en milieu hyperbare
20. Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser
21. Travaux de soudage avec recours à un permis de feu